

INOSITU

Décembre 2017

L'information syndicale d'Incity.

Harcèlement, La SNCF Sanctionne Ceux Qui Parlent !!!

Après des années d'omerta, l'affaire WEINSTEIN permet une large prise de conscience des violences faites aux femmes. Mais au-delà des « people » incriminés ou victimes, comment condamne-t-on ces violences faites aux « anonymes » dans le monde du travail, à la SNCF et à la tour Incity ?

À la SNCF, cela fait plusieurs mois

qu'une de nos collègues, conductrice de train à Bordeaux, a dénoncé une agression physique dont elle avait été victime, parce que c'est une femme, par un autre cheminot qui a considéré que sa volonté ne devait pas être entravée. Elle a alerté de ce fait grave tous les échelons hiérarchiques de l'entreprise, et ce jusqu'à la direction de la SNCF, qui a décidé de ne pas la reconnaître comme une victime. Pour « saluer la libération de sa parole », elle a été sanctionnée, au même titre que son agresseur contre qui elle a déposé une plainte... !!! Y aurait-il une chape de plomb à la SNCF à ce sujet ? Et à la tour tout va bien ? SUD-Rail exige que la SNCF prenne les engagements qui s'imposent pour lutter contre les discriminations et les violences faites aux femmes dans l'entreprise : qu'elle commence, en signe de bonne volonté, par retirer la sanction de notre collègue ... !!!



Union
syndicale

SOLIDAIRES

SUD-Rail

Alors que ces dernières semaines, on s'accorde largement à saluer « la parole libérée » des femmes pour dénoncer notamment les violences sexistes, la direction SNCF, quant à elle, joue la sourde oreille et sanctionne celles qui dénoncent. C'est tout simplement bâillonner l'ensemble des travailleuses qui seraient victimes de violence ou de harcèlement. De par leur mutisme et leur déni, les dirigeants SNCF incitent les femmes à ne pas parler, à ne pas dénoncer. En définitive, les femmes doivent se taire à la SNCF.

Dans une société patriarcale où les violences faites aux femmes sont une réalité malheureusement quotidienne pour nombre d'entre elles, la SNCF continue sa politique qui nie et réfute les violences faites aux femmes. Et c'est précisément parce que nous nous battons contre les violences faites aux femmes que nous ne pouvons pas regarder à côté lorsqu'une collègue est victime non seulement de violence, mais également de répression de la part de la direction.



SUD-Rail, plusieurs années auparavant, avait alerté notre direction sur un cas de harcèlement, commis sur une salariée de l'exécution. La direction n'avait pas bougé une seule oreille... Pourtant, lorsque ces faits ont été commis sur une femme de l'encadrement, qui a été la cible d'écrits totalement

intolérables, là, l'ensemble de notre hiérarchie s'est paré de ses plus beaux habits d'indignation et a sorti tout l'arsenal pour sanctionner la personne incriminée, et surtout se donner bonne conscience...



Dans la tour Incity, comment cela se passe-t-il ? Comme de partout ailleurs ! Alors ne pense pas qu'un comportement, qui te fait ressentir un mal-être ou un sentiment d'humiliation, est normal ou que tu en es responsable. Au travail comme de partout ailleurs le respect d'autrui est de mise, et même si dans l'organisation du travail il y a des « êtres supérieurs », pour autant, et surtout au vu de leurs responsabilités, ils doivent avoir un comportement exemplaire quant à la dignité humaine. Toi aussi, si tu es victime ou si tu constates un comportement de harcèlement, balance le !

SUD-Rail est à l'écoute de tous ces actes de harcèlement, ne tolérera aucun agissement de la sorte, et nous ferons cesser tout comportement délictueux ! Comme toujours, nous passerons l'intégrité des travailleurs avant quoi que ce soit d'autre !

Contactez-nous sur notre adresse mail.

Action De Groupe Contre Les Discriminations Des Travailleurs Handicapés.

Huit mois après l'ouverture de la première action de groupe pour faire cesser la discrimination envers les Travailleurs Handicapés dans le GPF et ses filiales françaises, la fédération Sud-Rail a décidé de lancer la phase judiciaire.

La phase de conciliation de groupe de la Fédération Sud-Rail prise à la légère.

Deux réunions en huit mois soit 6 heures de discussion pour un sujet aussi dense que sérieux, voilà qui en dit long sur l'absence de volonté de la direction de s'engager dans un réel travail sur la discrimination indirecte.

INSERTION DES HANDICAPÉS DANS LE MONDE DU TRAVAIL



Les propositions formulées par la Fédération pour mettre un terme à ces discriminations et pour créer un environnement de travail favorable à la gestion collective du handicap ont été rejetées par la direction.

Dans le même temps pourtant, la SNCF stagne à 4,2% contre 6% d'obligation d'emploi et le budget consacré baisse, sans parler plus en détail de l'adaptation des postes de travail, de la formation, de la prise en charge, du défaut de poste, du reclassement, de l'évolution de carrière ...

Quid de la prise en charge des Travailleurs Handicapés dans la tour ?

Alors que les open space sont décriés et pourtant rois dans la tour, que dire de l'accueil et des conditions de travail ici des Travailleurs Handicapés ?

Accès, déplacements, sécurité, nuisances sonores induites, adaptation et maintien en l'état des postes de travail dans un environnement aseptisé, uniformisé, isolationniste...

Vous rencontrez des difficultés ou souhaitez alerter sur le sujet.

Contactez-nous sur notre boîte mail.

TMS... Troubles Musculo-Squelettiques

Les TMS désignent un ensemble de pathologies affectant les tissus mous présents au voisinage des articulations, des membres, et du dos. Elles se traduisent par des symptômes douloureux et par une capacité

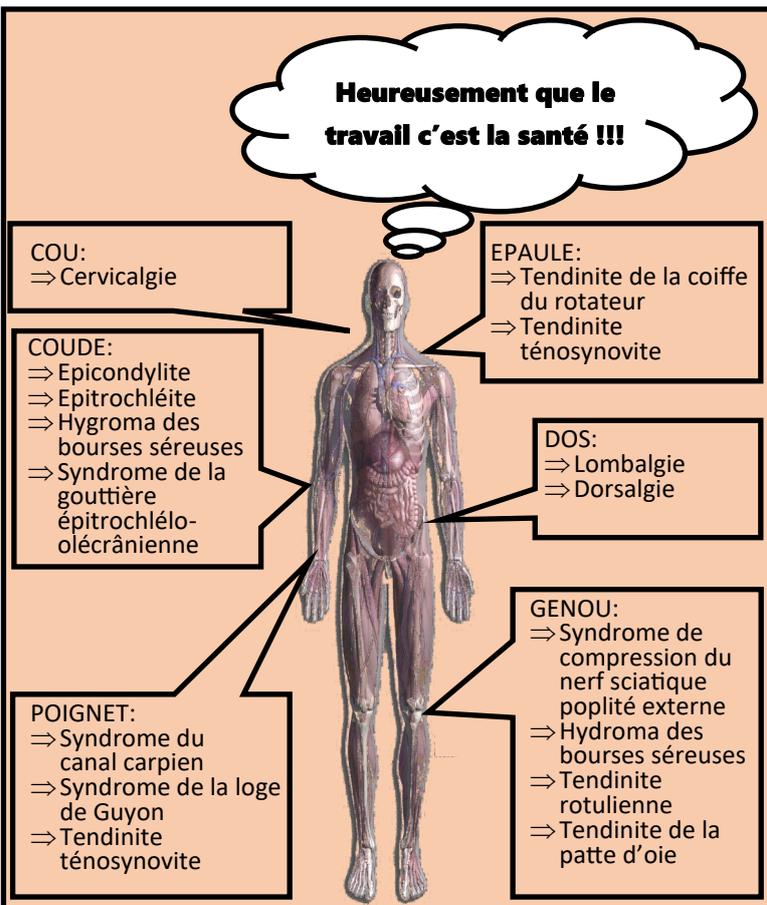
fonctionnelle réduite. Ces affections touchent le poignet, le coude, le rachis ou les membres inférieurs (genoux, pieds).

Tous les salariés sont concernés. Pour les agents de la tour, qui travaillent énormément sur écran, les TMS frappent essentiellement le cou, le haut du dos, les épaules, les coudes et le poignet (canal carpien).

SUD-Rail vous invite à déclarer ces troubles auprès de l'employeur, car il y a une importante sous-déclaration des TMS. La prévention et la prise en charge passent par la mise en cause de la responsabilité de l'employeur. La première démarche à faire, est de contacter un membre CHSCT ou un militant SUD-Rail.

Contactez-nous sur notre adresse mail.

Pour plus de renseignements allez sur le site : alertetms.org



Vos correspondants Sud-Rail Incity

insitu.sud@gmail.com

SUD-Rail Lyon

**41 Quai Fulchiron
69005 Lyon**

sudraillyon@gmail.com

Tel : 04 78 38 15 08

Fax : 09 70 62 73 20



Géraldine
ARDIOT
tel: 06 77 16 21 28
Mail : geraldinesudrail@gmail.com



CHSCT ETRA
Nicolas
POSSICH
tel: 06 16 88 06 22
Mail : dipos@sfr.fr

ELU CE
Patrick
MONDON
tel: 06 81 83 94 08
Mail : patrick2069.sud@gmail.com



DP ECT
Bastien
FERRARI
tel: 06 12 98 59 97
Mail : basti3n.ferrari@gmail.com

